

EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000635

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : **Projet de mandat 2008-2014 pour la gestion des déchets**

Projet de mandat 2008-2014 pour la gestion des déchets

Rapporteur : Jean-Pierre TAILLARD, Vice-Président

Inscription budgétaire
Non prévu au PPIF 2008/2011 300 000 € HT à prévoir sur 2009/2012 déduction attendue grâce à la subvention Eco-Emballages de 170 000 €

Résumé :

Un séminaire a été consacré à la gestion des déchets, et s'est déroulé en 2 phases :

- examen du diagnostic détaillé de la gestion des déchets (session du 11/06/2008)
- élaboration d'une stratégie de projet de mandat (session du 02/09/2008)

L'aboutissement de ce projet est l'instauration d'un dispositif de collecte optimisé et pérenne (durée de 6 à 10 ans) à l'horizon de la fin de mandat (1^{er} janvier 2012 ou 2013). Avant cela, un dispositif transitoire sera établi à l'occasion du renouvellement des contrats en 2010.

Pour y parvenir, des actions préparatoires seront menées par la Direction Gestion des Déchets (DGD) et des études d'optimisation confiées à un groupement de prestataires. L'ensemble du projet sera suivi par un comité de pilotage.

Rappel des objectifs retenus pour le mandat en matière de gestion des déchets

Depuis sa prise de compétences dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers, le Conseil Communautaire a affirmé sa volonté de mettre en place une politique et une stratégie largement fondées sur la diminution de la quantité et de la dangerosité des déchets produits par les Grands Bisontins.

Conjointement, il a décliné la nécessité de mettre en œuvre les dispositions qui lui permettront de recourir le moins possible à l'incinération comme moyen de traitement, et notamment de ne pas avoir à remplacer le four n°3, tout en perfectionnant les processus de valorisation des déchets et la réduction des résiduels ultimes.

Ainsi, les engagements et les perspectives portent sur :

- l'amélioration de l'efficacité du tri des déchets recyclables,
- le dévoiement de l'incinération des déchets fermentescibles contenus dans les déchets résiduels, vers une filière de compostage individuel, et vers une valorisation par méthanisation puis compostage industriel,
- l'implication des Grands Bisontins en les sensibilisant à la nécessité d'utiliser les filières adaptées aux déchets dangereux afin de favoriser des conditions d'obtention d'un compost de qualité dont la valorisation matière par un retour en milieu naturel ne pourra être obtenue que par cette application,
- la responsabilisation des Grands Bisontins en mettant en œuvre un mode de financement incitatif à l'éco consommation afin de générer moins de déchets.

Enfin, afin d'optimiser les coûts de collecte et de minimiser leurs impacts financiers sur la redevance à destination des usagers :

- proposer une nouvelle structuration des territoires et des secteurs d'habitat afin de proposer une organisation de collecte permettant de bénéficier des effets d'échelle, mobilisables depuis l'élargissement du périmètre de la collecte à l'agglomération,
- construire les outils d'optimisation et de pilotage des opérateurs de collecte.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Communautaire de mettre en œuvre ces dispositions dans le cadre d'un projet global de gestion et d'optimisation permettant d'atteindre ces objectifs au terme du mandat:

- actions multiples relevant de compétences pluridisciplinaires,
- actions à mener dans le cadre d'un échéancier compatible avec la durée du mandat.

I. Deux composantes du projet menées en parallèle

➤ Préparation du socle communautaire

Il s'agit de préparer les bases propices à la construction d'un dispositif communautaire

- **harmonisé** : les bases actuelles correspondent encore en partie aux modalités en place lors du transfert. Elles présentent une hétérogénéité incompatible avec toute optimisation,
- transcrivant **l'objectif de réduction des déchets** par une amélioration du recyclage et une meilleure prise en charge de la fraction fermentescible des déchets résiduels.

Pour y parvenir, des actions préparatoires seront menées au gré du pilotage opérationnel quotidien. Cette **composante « préparation »** sera menée directement par la direction gestion des déchets.

➤ Optimisation des dispositions opérationnelles

L'amélioration implique également des meilleures performances de l'ensemble des collectes, publiques ou privées. Une phase préliminaire d'étude est nécessaire pour cela :

- réflexion stratégique et déclinaison juridique du meilleur équilibre régie / opérateurs,
- analyse technico-économique intégrant les nouvelles technologies disponibles afin d'accroître la qualité du service tout en maîtrisant les coûts,
- évolution du dispositif de pilotage vers la plus grande efficacité de l'organisation interne.

Ces différents volets mobilisent des expertises pointues dans des domaines variés, imposant le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sous forme d'un groupement d'experts. Il assistera également la Direction Gestion des Déchets (DGD) pour l'intégration d'un logiciel spécifique à la collecte des déchets

II. Deux phases successives : dispositif transitoire puis optimisé

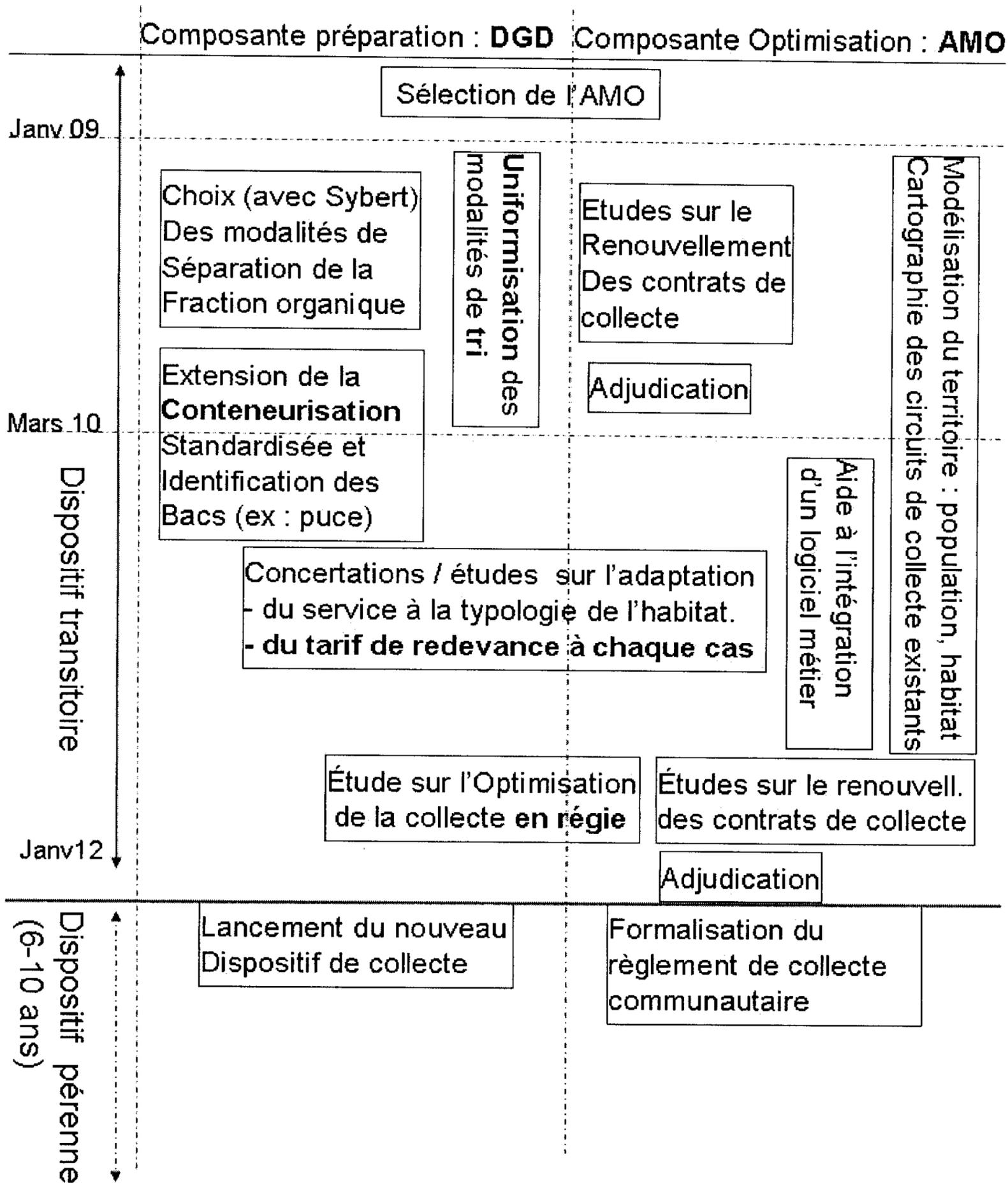
Le rythme du projet sera en partie défini par les échéances des contrats des collectes réalisées par les opérateurs privés. La plupart des contrats en cours s'éteignent en mars 2010. Une consultation sera lancée pour les renouveler dans le cadre d'un dispositif transitoire courant jusqu'en janvier 2012¹.

Cet intervalle sera mis à profit pour finaliser les actions préparatoires et mener des études d'optimisation poussées.

L'objectif est d'aboutir à un dispositif de collecte adapté à la typologie de l'habitat représenté sur le territoire communautaire. Les modalités de calcul de la redevance seront également adaptées par respect du principe de facturation en fonction du service rendu.

Le déroulé global du projet peut être synthétisé de la manière suivante. Les détails sont fournis dans le document projet de mandat, annexé au présent rapport.

¹ Une possibilité de décalage d'un an (janvier 2013) ne mettrait pas en péril l'intégrité du projet



III. Enjeux financiers

Cette AMO portera la majeure responsabilité de la composante optimisation dont le déroulé s'étalera sur trois années au minimum. Sa mission couvrira les études mentionnées, mais également l'aide au choix d'un logiciel spécifique et coûteux. L'ensemble des dépenses relatives à la composante optimisation dépassera vraisemblablement la limite des 206 000 € autorisés pour les Marchés à Procédure Adaptée.

Notons que ces dépenses pourront être imputées à la section investissement, provisionnée à cet effet. Notons également la perspective d'une recette supplémentaire de 170 000 €, liée directement à la mise en oeuvre de cette composante. En effet, la société Eco-Emballages soutient les démarches d'optimisation des collectes, à hauteur d'un euro par habitant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les grands principes qui structurent le projet de mandat :
 - **Déroulement du projet en 2 phases**
 - **Dispositif transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2012 (prolongeable à 2013)**
 - **Minimiser les changements opérationnels pour l'utilisateur**
 - **Déterminer une sectorisation plus efficace pour bénéficier des effets d'échelle communautaire**
 - **Dispositif pérenne (durée 6-10 ans) optimisé**
 - **Adaptation des modalités de collecte à la typologie d'habitat**
 - **Adaptation de la tarification à chaque niveau de service**
 - **Distinguer 2 composantes du projet, menées en parallèle**
 - **Composante préparation pilotée par la Direction Gestion des Déchets**
 - **Uniformisation des modalités de tri**
 - **Généralisation d'une conteneurisation standardisée**
 - **Expérimentation en vue d'une séparation aval de la FFOM**
 - **Composante optimisation confiée à un groupement d'expert (AMO)**
 - **Etudes technico-économiques : proposition de dispositifs**
 - **Intégration d'un logiciel métier : optimisation des tournées et pilotage**
 - **Appui organisationnel sur le pilotage du dispositif**
 - **Création d'un comité de pilotage**
 - **Composition (implication d'autres acteurs : logement, urbanisme) et modalités de fonctionnement (relations avec le comité technique...)**
 - **Lancement de la consultation pour le choix d'une AMO**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches et procédures nécessaires à la bonne réalisation de ce projet,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le marché résultant de cette consultation (appel d'offres), ainsi que toutes les pièces s'y référant.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait
Le Président
Préfecture de la Région Franche-Comté
M. [nom], Préfète du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ
Reçu le 28 OCT. 2008

Optimisation de la gestion des déchets du Grand Besançon Projet de mandat 2008-2014

VERSION PROJET NON DEFINITIVE	5
Présentation générale	5
Contraintes et opportunités du projet de mandat	5
Méthodologie : distinguer 2 composantes	5
Composante préparation	7
Harmonisation et élaboration d'un règlement de collecte communautaire	7
Niveaux de service et sous budgets : indicateurs de disparités	7
Uniformisation du tri des recyclables	7
Uniformisation de la conteneurisation des déchets incinérables	8
Adaptation du niveau de service à la typologie du territoire	9
Réduction des déchets	10
Séparation de la fraction organique : une approche empirique pour construire la décision	10
Passages d'actions de sensibilisation à un plan de prévention	11
Synthèse	11
Composante optimisation	12
Deux renouvellements des contrats de collecte	12
Dispositif transitoire jusqu'en 2012 (ou prolongation à 2013)	12
Dispositif optimisé et pérenne (durée de 6 à 10 ans)	13
Optimisation du pilotage du service	14
Un logiciel métier à double usage	14
Evolution de l'organisation interne	14
Impact financier	14
Synthèse	15

Présentation générale

Contraintes et opportunités du projet de mandat

La collecte des déchets ménagers relève de la compétence du Grand Besançon depuis le 1^{er} janvier 2006. A cette occasion, les collectivités préalablement compétentes ont transféré leurs services (régie municipale de Besançon) ou les contrats de prestation en cours d'exécution.

Durant le dernier mandat, les élus communautaires en charge des déchets ménagers ont donc préparé le transfert, puis intégré ces différents héritages. Cet exercice imposé² n'a pas laissé la possibilité de définir puis de conduire une véritable politique communautaire d'optimisation de la gestion des déchets. Notons tout de même **l'orientation forte en faveur de la réduction des déchets** prise lors du conseil communautaire du 26 mars 2007 à l'issue du débat portant sur la réduction du recours à l'incinération.

Le nouveau mandat sera marqué par des enjeux forts et des contraintes nouvelles. Ce contexte impose une évolution du service. Dans cette perspective, la commission 9 du Grand Besançon, a consacré **2 sessions extraordinaires** pour déterminer ses orientations.

➤ Session du 11 juin 2008 : diagnostic détaillé³

A cette occasion ont été présentés le **contexte** actuel de la gestion des déchets ainsi que les principales orientations et perspectives. **L'organisation du service** a également été détaillée, en précisant les évolutions en cours ou attendues. Trois enjeux principaux en sont ressortis :

- **Harmoniser** le service communautaire:
 - Rationaliser les niveaux de service
 - Universaliser la construction tarifaire
 - Résorber les sous-budgets annexes
- **Optimiser** le service :
 - Améliorer la qualité et maîtriser les coûts
 - Optimiser la sectorisation et les circuits de collecte
 - Disposer d'outils de collecte et de pilotage performants
- **Réduire** la quantité et la dangerosité des déchets :
 - Améliorer la qualité de la collecte sélective
 - Assurer la prise en charge de la Fraction Fermentescible
 - Engager une politique ambitieuse de prévention

Ces trois enjeux constituent les **axes structurants du projet de mandat**.

➤ Session du 2 septembre 2008 : projet de mandat

Celui-ci préserve dans son déroulé, des phases de réflexion et de concertation concernant deux points forts de décision.

- les modalités de prise en charge de la **fraction fermentescible**
- les modalités de **financement du service**

Ces deux sujets, complexes techniquement, sont porteurs d'enjeux politiques forts dépassant le territoire et les compétences du Grand Besançon. Le déroulé global du projet doit donc intégrer la **possibilité d'un décalage** en cas de prolongement de cette réflexion, sans risquer d'hypothéquer l'intégrité du programme. Pour cela, le **renouvellement des contrats de prestation, échéance fixe du mandat**, n'est pas conditionné par le rythme ou l'issue de ce débat.

Cette option est rendue possible en **distinguant 2 composantes du projet : préparation et optimisation**.

Méthodologie : distinguer 2 composantes

Les réflexions portant sur le **dispositif de collecte du Grand Besançon** ont conclu que son **amélioration** impliquait nécessairement **deux opérations concomitantes** :

➤ Préparation du socle communautaire

² La prise de compétence communautaire s'imposait pour faire cesser une situation de transfert en étoile, non conforme à la réglementation.

³ Lors de cette session a été remis un « référentiel documentaire » qui reprend l'ensemble des éléments du diagnostic. Ils ne sont donc pas redéfinis dans le présent document, mais consultables sur le CR-ROM joint.
Délibération du mardi 21 octobre 2008

Il s'agit de mener des **actions préparatoires** en vue du futur **dispositif communautaire**. Elles poursuivront deux objectifs principaux :

- **harmonisation** : les bases actuelles correspondent encore en partie aux modalités en place avant le transfert. Elles présentent une hétérogénéité incompatible avec toute optimisation.
- transcription de l'objectif de **prévention des déchets** par une **amélioration du recyclage** et la prise en charge de la **fraction fermentescible** des déchets résiduels.

Pour y parvenir, ces actions préparatoires seront menées au gré du pilotage opérationnel quotidien. Cette composante « préparation » sera réalisée et menée directement par la DGD.

➤ Optimisation des dispositions opérationnelles

L'amélioration implique également de **meilleures performances de l'ensemble des collectes, en régie ou privées**. Une phase préliminaire d'étude est nécessaire pour cela :

- réflexion stratégique et déclinaison juridique du **meilleur équilibre régie / opérateurs**
- **analyse technico-économique** intégrant les nouvelles technologies disponibles afin d'accroître la qualité du service tout en maîtrisant les coûts
- évolution du dispositif de pilotage vers la plus grande **efficacité de l'organisation interne**

Ces différents volets mobilisent des **expertises pointues dans des domaines variés**, imposant le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sous forme d'un groupement d'experts.

Composante préparation

Harmonisation et élaboration d'un règlement de collecte communautaire

Niveaux de service et sous budgets : indicateurs de disparités

- La suppression des sous budgets des secteurs historiques en 2010

Lors du transfert de compétence, les anciens services des adhérents de la CAGB ont été intégrés sous la forme de 7 sous budgets étanches. Leur tenue exige une comptabilité analytique permettant de leur affecter les dépenses et recettes spécifiques. Cette exigence maintient de fait la contrainte opérationnelle des secteurs historiques. L'objectif est de lever cette contrainte et donc de procéder à **l'intégration en un budget annexe unique pour le 1^{er} janvier 2010**. Plusieurs arguments plaident pour cette évolution :

- Mutualiser pour compenser les évolutions démographiques : l'actualisation des données démographiques (INSEE) affectera les secteurs dont la population a augmenté. Cela entraînera mécaniquement une hausse de certaines dépenses (contribution SYBERT aux déchetteries) et une baisse de recettes (soutiens Eco-Emballages). La mutualisation au sein d'un budget unique permettra d'atténuer l'impact sur le montant de la redevance et de donner sens à la **construction intercommunale**.
- Mise en conformité et simplification administrative : la complexité de cet exercice comptable est supportée par les partenaires de la CAGB qui doivent considérer chaque secteur comme une entité administrative propre. Elle constitue en outre une source de non-conformité que la CAGB s'est engagée, auprès des services préfectoraux, à lever.

- Parfaite adéquation entre niveaux de services et tarification

L'existence des sous budgets complique également le respect d'un **principe fondamental du financement à la redevance : la facturation au service rendu**. En matière de collecte des déchets ménagers, le niveau de service peut être établi selon 2 critères principaux :

- la fréquence de collecte en porte à porte de déchets incinérables et recyclables
- les conditions de pré-collecte (conteneurisation, service complet)

Actuellement, le service proposé aux usagers comporte **5 niveaux de service**

Secteur concerné	Nbre de collectes en PAP par quinzaine	Conteneurisation en déchets incinérables	Conteneurisation en déchets recyclables	Niv.de Service
Besançon	4 (service complet)	Bac	Bac, Pav	1
Roche	4 (sans serv. complet)	Bac	Bac	2
Saône, Auxon, Franois	3 (sans serv. complet)	Libre	Bac	3
Boussière	3 (sans serv. complet)	Libre	Sac	4
Audeux	3 (sans serv. complet)	Bac	Bac	5

L'objectif est d'atteindre en **fin de mandat**, une **adaptation du niveau de service à la typologie du territoire** (habitat, densité d'occupation). Pour y parvenir, des étapes intermédiaires permettront de rationaliser l'organisation actuelle :

- l'**uniformisation** en matière de **tri des déchets recyclables**
- l'**uniformisation** de la **conteneurisation des déchets incinérables**

Uniformisation du tri des recyclables

- Rationalisation des niveaux de service en matière de tri

Cette action préparatoire sera menée prioritairement, afin d'être achevée à la fin de l'année 2009. Elle permettra de produire 2 niveaux de service homogènes parmi les communes périphériques, grâce à 2 interventions :

- passage du secteur de **Boussières** au niveau de service n°3:
 - fusion des **2 flux de déchets recyclables** (emballages et papiers) en **un seul**
 - **suppression de la conteneurisation en sacs au profit du bac jaune**
- passage du secteur de Roche au niveau de service n°3, à travers :
 - diminution de la **fréquence de collecte des déchets recyclables** de C1 à C0,5.

Dans les 2 cas, les collectes concernées sont effectuées par un opérateur privé. Des évolutions devront donc être apportées à ces contrats de prestation.

➤ *Mise en place d'une consigne de tri unique*

Il existe 3 différentes consignes de tri sur le territoire du Grand Besançon : cette situation, héritée lors du transfert, est source de confusion et pénalise les performances de recyclages. Il est donc nécessaire de **décider d'une consigne unique, en accord avec le Sybert** qui finalise son étude de faisabilité pour la réalisation d'un centre de tri.

Une fois cette décision arrêtée, une **importante campagne de communication** devra être menée : signalétique, journaux municipaux, ... Cette décision aura également des répercussions sur les contrats avec les actuels prestataires de tri ainsi qu'Eco-Emballages.

Uniformisation de la conteneurisation des déchets incinérables

➤ *Description de l'opération*

Au terme de l'uniformisation du tri (janvier 2010), les disparités résiduelles entre les secteurs périphériques seront uniquement liées aux **modalités de conteneurisation en bacs gris**. Les différents cas de figure sont précisés dans le tableau suivant :

Situation actuelle	Cas 1	Cas 2	Cas 3
Secteurs	AUXON – BOUSSIERES SAÔNE – FRANOIS *	FRANOIS (**)	ROCHE LEZ BEAUPRÉ – AUDEUX, BESANCON
Conteneurisation	LIBRE	BACS Obligatoires	
Origine des bacs	<u>Achat</u> par l'utilisateur <i>Ou</i> <u>mise à disposition</u>	Exclusivement des bacs <u>mis à disposition</u> par le Grand Besançon	
Propriétaire des bacs	<u>Usager</u> (anciens bacs) <u>Usager ou GB</u> (nouveaux bacs)	<u>Usager</u> (anciens bacs) <u>GB</u> (nouveaux bacs)	<u>GB</u> pour tous les bacs
Facturation spécifique de mise à disposition	<u>Non</u> , pour les bacs propriété de l'utilisateur <u>Oui</u> , pour les bacs mis à disposition	<u>OUI</u>	<u>Non</u> , mais les charges sont intégrés dans la R.E.O.M

* : Franois, Grandfontaine, Montferrand le Château, Osselle, Routelle

** : Avanne-Aveney, Chaucenne, Chemaudin, Dannemarie sur Crête, Miserey-Salines, Pirey, Pouilley les Vignes, Rancenay, Serre les Sapins

L'objectif est de produire une **uniformité de traitement entre les Grands Bisontins** sur le modèle du cas 3 en **généralisant la conteneurisation standardisée en bacs** et en ayant la maîtrise du parc de containers. Cette opération sera conditionnée par plusieurs décisions :

- **mode de séparation** de la fraction fermentescible

Délibération du mardi 21 octobre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

10/17

- devenir des bacs précédemment acquis par les habitants (cas 1 et 2).

En cas d'application de la redevance bisontine sur l'ensemble des 58 autres communes, la conteneurisation aura un impact direct sur certains ménages. Le cas échéant, des ajustements de volumes de bacs, voire des regroupements entre ménages, se produiront certainement. L'opération de conteneurisation dépassera alors le cadre logistique d'une simple dotation et nécessitera une **forte ingénierie sociale**.

La conteneurisation donne également l'opportunité de mener **2 actions complémentaires** :

- **l'identification des bacs** : par le biais d'une puce ou d'une autre technologie, le bac peut être reconnu (et l'identité de son propriétaire) lors de son basculement
- **le géo repérage des points de collecte** est une opération incontournable pour l'optimisation des tournées de collecte : la remise d'un bac permet d'acquérir facilement cette information

L'appui de l'AMO sera sollicité pour mener à bien ces deux actions, qui sont d'avantage décrite dans le volet optimisation.

Adaptation du niveau de service à la typologie du territoire

Pour établir cette typologie, il est nécessaire d'analyser les contraintes d'aménagement et d'urbanisme qui pèsent sur le service de collecte des déchets :

- la **taille des logements** implique un gisement potentiel local qui se traduira par une durée de collecte et un nombre de containers sur l'espace public
- la **forme urbaine** (lotissement, impasse) déterminera des modalités de circulation voire d'accessibilité
- la **densité d'occupation** influera sur le ratio transport / collecte, mais également sur la capacité des usagers à stocker des bacs.

Face à ces contraintes, plusieurs niveaux de service peuvent être produits en fonction de différentes variables : mode de **conteneurisation**, **point de présentation** (regroupement ou Porte A Porte), **équipement** utilisé pour la collecte.

Un mode unique de calcul de la redevance ne serait pas conforme au principe de **facturation en fonction du service rendu**. Citons à titre d'exemple, le manque de compatibilité entre le service complet et la facturation à la levée..

Le tableau suivant présente des **exemples de contraintes et d'opportunités** du service :

Habitat	Equipement de collecte	Conteneurisation et point de présentation du Bac	Variables du Calcul de redevance
-Pavillonnaire	-Camion grue	-Colonnes (semi) enterrées	-volume
-Pavillonnaire diffus	-BOM	-Bac individuel	-poids
-Petit collectif	-BOM à chargement latéral	-Bac collectif	-nombre de levées
-Grand collectif		-Accessibilité du point de regroupement	-utilisation du service complet
-Lotissement			
-Hyper-centre dense			

Au final, le travail d'analyse consiste à combiner de la meilleure manière cet ensemble de variables dans un dispositif cohérent.

Cette **analyse stratégique produira l'ossature du futur dispositif de collecte** et sera traduite dans le règlement de collecte communautaire. Au delà de la gestion des déchets, elle définira des orientations forte en matière d'urbanisme et d'aménagement. Il est donc nécessaire de mener une **large concertation** pour élaborer ce dispositif. L'appui de l'AMO sera également nécessaire pour les études de faisabilité technico-économiques et la formalisation du règlement de collecte.

Réduction des déchets

Séparation de la fraction organique : une approche expérimentale pour construire la décision

Le précédent mandat a été marqué par les réflexions sur l'incinérateur de Planoise. L'issue de cette réflexion est formalisée dans la délibération communautaire du 26 mars 2007 :

L'hypothèse de la **prolongation de vie du four 3** doit être considérée comme un **élément constitutif du dispositif de traitement durant la période transitoire** de diminution de la fraction résiduelle nette des OM, considérant :

- Qu'il s'agit là d'un **traitement temporaire et limité dans le temps** ;
- Qu'il faut en conséquence **séparer et dérouter de l'incinération le maximum de matière organique** (ainsi que des déchets toxiques) ;
- Que notre volonté de réduction des déchets devrait nous amener à **ne pas envisager de construction de nouvelle unité de traitement.**

La typologie de l'habitat bisontin est peu favorable à certaines modalités pour dérouter la matière organique de l'incinération : compostage individuel intensif, collecte supplémentaire.

En particulier, ces solutions ne permettraient pas de **détourner suffisamment de déchets de l'incinération**, pour compenser l'arrêt du four 3. Une **séparation en aval est plus appropriée** pour faire face à cette échéance. Aussi est-il proposé au Sybert de contribuer à la réflexion en apportant des éléments de réponses aux questionnements suivants :

- **nature et quantité de la fraction organique** issue d'une séparation avale
- **qualité du compost** et des autres sous-produits issus de celle-ci

Les approches théoriques n'apportant pas de réponse entièrement satisfaisante à ces questions, une approche expérimentale est préconisée :

- analyser la fraction issue d'un tri mécanique effectué sur la fraction résiduelle.
- analyser la qualité du compost issu de ce tri

Les modalités opératoires de cette expérimentation seront les suivantes :

- partenariat avec un opérateur public ou privé spécialisé dans le compostage ;
- sélection de tournées de collecte représentatives de la typologie d'habitat

Passages d'actions de sensibilisation à un plan de prévention

Récemment créé, le service Prévention mène, par le biais des conseillers du tri, des actions **sensibilisant différents publics** à la réduction du volume et de la dangerosité des déchets.

Au quotidien, leur mission porte également sur le **contrôle de la qualité du geste de tri**. Elle est rendue délicate par les différences de consigne en vigueur sur le territoire. Un autre frein au développement de la prévention s'explique par l'absence d'orientation précise sur le devenir de la fraction organique à long terme.

Une fois ces deux réserves levées, le Grand Besançon sera alors en mesure de bâtir un véritable plan de prévention, à la hauteur des ambitions affichées lors du conseil communautaire du 26 mars 2007.

Synthèse

La composante de préparation est donc orientée par la volonté de créer un véritable service communautaire. Pour y parvenir et dépasser le morcellement hérité lors du transfert, la recherche de **l'uniformité peut s'avérer nécessaire** : c'est le cas pour la consigne de tri et la conteneurisation des déchets incinérables. Dans d'autres cas, **l'harmonisation consistera à adapter le service aux contraintes liées à chaque type d'habitat**.

Au final, cette construction communautaire consiste à trouver la réponse la mieux adaptée à l'habitat : la **nécessité d'optimisation** apparaît ainsi **en filigrane de la composante préparation**.

Composante optimisation

Deux renouvellements des contrats de collecte

Le déroulé de la composante préparation a permis d'évoquer certains axes de l'**optimisation**. Le premier d'entre eux concerne le **renouvellement des contrats de prestation**, marqué par deux contraintes principales :

- l'optimisation ne pourra pas être complète avant l'aboutissement des actions préparatoires, prévu pour janvier 2012 (décalage possible à 2013)
- les contrats actuels s'achèvent en début d'année 2010 (cf calendrier)

Marché en cours	Titulaire	Échéance
Collecte OM Rec Boussières	NICOLLIN	06/06/2010
Collecte OM Rec Roche	NICOLLIN	28/02/2010
Collecte OM Rec Franois	NICOLLIN	
Collecte OM Rec Saône	NICOLLIN	
Collecte OM Rec Auxon	NICOLLIN	
Collecte OM Rec Audeux	SITA	
Collecte OM Rés Audeux	ISS	
Collecte OM Rés Boussières	NICOLLIN	
Collecte OM Rés Franois	SITA	
Collecte OM Rés Roche	NICOLLIN	
Collecte Verre hors Boussière	COVED	
Collecte Verre Boussières	SOLOVER	30/09/2010

Une approche en 2 temps s'impose comme réponse à ces contraintes :

- un dispositif transitoire jusqu'en 2012 : celui ci pourra incorporer quelques modifications par rapport au schéma des collectes existant ;
- un dispositif optimisé pour le long terme.

A chaque étape, l'assistance au renouvellement comprendra les séquences suivantes :

- études et préconisation d'un nouveau dispositif
- rédaction d'un Document de Consultation des Entreprises
- aide au dépouillement des offres et au choix des opérateurs
- participation à la préparation opérationnelle du nouveau dispositif
- accompagnement et ajustements éventuels lors du démarrage opérationnel

Dispositif transitoire jusqu'en 2012 (ou prolongation à 2013)

Les actions préparatoires (passage à 2 sous budgets annexes) permettront de s'affranchir des secteurs historiques, ce qui ouvrira plusieurs possibilités pour cette 1^{ère} étape du renouvellement :

- évolution du périmètre de la régie ;
- renouvellement de contrats par type de déchet ou selon une logique territoriale

Il est probable que la durée du contrat (22 mois prolongeable à 33) n'incite pas les opérateurs à investir dans des équipements innovants. Cependant, ce renouvellement peut être **l'occasion d'expérimenter de nouveaux modes de pilotage** par le maître d'ouvrage : la rémunération au forfait, actuellement en cours, n'est pas satisfaisant en terme de contrôle.

Dans tous les cas, l'AMO s'appuiera sur l'analyse détaillée des coûts⁴ pour proposer des pistes de réduction.

Ce renouvellement, même transitoire, est donc **porteur d'enjeux importants** : les options retenues **conditionneront le dispositif ultérieur** et entameront le « dialogue » avec les opérateurs de collecte. Cette phase permettra en outre à l'AMO de s'approprier en profondeur le contexte du Grand Besançon et de préparer la phase suivante dans les meilleures conditions.

Dispositif optimisé et pérenne (durée de 6 à 10 ans)

Dans la réflexion portant sur le dispositif transitoire, un effort important consistera à **limiter les changements occasionnés pour l'utilisateur**. En particulier, les changements de calendrier de collecte seront limités au maximum.

En revanche, **aucune limitation organisationnelle ne contraindra l'instauration du nouveau dispositif optimisé**. La mission de l'AMO consistera à préconiser les **dispositions opérationnelles les mieux adaptées à la typologie de l'habitat**.

Pour cela, une première tâche consistera à évaluer un gisement potentiel de déchets à chaque type d'habitat et aboutira à une **cartographie thématique**. Sur cette base, une étude technico-économique permettra d'élaborer différents scénarii pour le dispositif de collecte.

Cette **phase d'études débouchera sur des préconisations** soumises à l'approbation des différentes instances communautaires. Deux documents marqueront l'issue de ce processus :

- le **Document de Consultation de Entreprises** qui déclinera la stratégie de délégation au secteur privé et apportera toutes les garanties d'une sécurisation juridique et financière des contrats à venir
- le **Règlement de Collecte Communautaire** qui formalisera de manière exhaustive et opposable l'ensemble du nouveau dispositif de collecte

L'élaboration de ce dispositif nécessite des **compétences technico-économique** pointues, ainsi qu'une **expertise juridique** spécifique. Elles sont attendues du groupement d'experts recrutés pour **l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** du projet. Cette mission sera donc étalée sur une longue durée, même si elle ne sera pas exercée en continu.

⁴ réalisée au cours de la démarche d'optimisation soutenue par Eco-Emballages
Délibération du mardi 21 octobre 2008

Optimisation du pilotage du service

L'AMO aura également pour mission de mettre en place un logiciel dédié à la gestion des déchets et d'intégrer celui-ci dans le schéma organisationnel de la DGD.

Un logiciel métier à double usage

➤ *Outil d'aide à la décision*

L'outil cartographique sera indispensable au cours de ces études d'optimisation :

- définition des nouveaux secteurs géographique couverts par la régie et les opérateurs
- optimisation des tournées de collecte couvertes par la régie

La pertinence des indications fournies par le logiciel est évidemment très liée à la qualité de la modélisation du territoire. En préalable de son exploitation, l'outil doit donc être renseigné et paramétré avec précision. Au delà des données d'urbanisme (habitat, voirie), l'acquisition des données spécifiques à la gestion des déchets est plus complexe à mettre en oeuvre.

Cette acquisition peut avoir lieu sous 2 formes :

- identification des tournées existantes à l'aide de **GPS embarqués** dans les bennes
- identification des **points de collecte grâce à la localisation** des bacs des usagers

Pour cette seconde méthode, l'opération de conteneurisation décrite plus haut constituera évidemment une opportunité unique de procéder au repérage des bacs.

➤ *Outil de pilotage*

Au delà des phases d'études, le logiciel métier est surtout destiné à faciliter le pilotage du futur dispositif. A l'aide d'équipements embarqués dans les camions bennes, plusieurs innovations peuvent être envisagées :

- **calcul des honoraires des opérateurs** sur la bases d'informations de terrain : nombre de bacs collectés, poids collecté, temps de collecte, bacs déclassés...
- **évolution du mode de financement rendu possible** par la production de nouvelles données : nombre de présentation du bac, poids collecté.

Evolution de l'organisation interne

La mise en place du nouveau dispositif et l'intégration d'un puissant outil de pilotage modifiera en profondeur et dans la durée l'organisation interne à la DGD. Dans la logique du processus d'optimisation, cette échéance apparaît comme une opportunité d'améliorer l'efficacité du service. Cette recherche débutera naturellement par un **audit organisationnel** qui s'appuiera notamment sur les éléments existants :

- procédures rédigées en interne pour le service opérationnel
- analyses sur la réorganisation du Centre Technique Municipal

Sur la base de ce diagnostic et en intégrant les éléments du nouveau dispositif de collecte un schéma organisationnel sera proposé. Une attention particulière sera apportée au circuit interne de l'information et à la meilleure intégration du logiciel métier. Il est en effet crucial que les données issues de ce logiciel (ou qui l'alimentent) s'insèrent bien dans l'environnement logiciel administré par le service TIC (service informatique mutualisé avec la ville de Besançon).

Deux travaux seront attendus de l'AMO au titre de cette compétence « organisationnelle » :

- **préconisation d'organisation interne**, formalisée en procédures : ce travail pourrait aboutir à une certification, si cette volonté était manifestée
- **accompagnement lors du lancement du nouveau dispositif** afin de procéder aux ajustements nécessaires.

Impact financier

Cette AMO portera la **majeure responsabilité de la composante optimisation** dont le déroulé s'étalera sur **trois années au minimum**. Sa mission couvrira les études mentionnées, mais également l'aide au choix d'un logiciel spécifique. L'ensemble des dépenses relatives à la composante optimisation dépassera vraisemblablement la limite des 206 000 € autorisés pour les Marchés A Procédure Adapté.

Délibération du mardi 21 octobre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

16/17

Notons que cette dépense pourrait⁵ être **imputée à la section investissement, provisionnée à cet effet**. Notons également la perspective d'une recette de 170 000 €, liée directement à la mise en oeuvre de cette composante. En effet, la société Eco-Emballages soutient les démarches d'optimisation des collectes, à hauteur d'un euro par habitant.

Synthèse

La composante optimisation repose à la fois sur des études techniques économiques ou stratégiques, mais comprend aussi des missions plus opérationnelles, faisant appel à des **expertises très diverses**. Compte tenu de cette variété, il est très peu probable qu'un seul interlocuteur puisse répondre à une telle commande. Pour autant, il n'est pas souhaitable que la DGD assume un rôle de coordinateur d'intervenants, alors que la composante préparation mobilisera déjà fortement les ressources internes.

La stratégie retenue consiste à confier ce **rôle de coordinateur au futur chef de file du groupement d'experts**. Trois blocs de missions lui seront confiés :

- renouvellement du dispositif de collecte et coordination du groupement
 - études sur l'optimisation du dispositif transitoire puis pérenne
 - assistance à la passation des marchés de collecte et préparation opérationnelle
 - rédaction du Règlement de Collecte Communautaire

- Intégration d'un logiciel métier
 - Modélisation du territoire et détermination d'une nouvelle sectorisation
 - Définition des fonctionnalités du logiciel métier adapté aux besoins
 - Aide au choix du logiciel et paramétrage
 - Optimisation des circuits de collecte de la régie communautaire

- Optimisation de l'organisation interne
 - Audit organisationnel et analyse du circuit de l'information
 - Intégration du logiciel métier dans l'environnement de la DGD
 - Démarche qualité en vue de l'optimisation de l'organisation

⁵ Les analyses sont en cours pour s'assurer de la validité de cette hypothèse.
Délibération du mardi 21 octobre 2008